

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : Avril – Mai - Juin

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de la Commission	5 168,20 \$
Total	5 168,20 \$